

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2022 A 20 HEURES

Présents: M. FRANCKE Grégoire, Maire, Mme GRIVES Karen, 1^{ère} adjointe, M. LOY Jean-Pierre, 2^{ème} Adjoint, M. BONDUAEUX Alain, 3^{ème} Adjoint, Mme WEILLAERT Aude, M. Joël BODDAERT, Mme VEREECQUE Caroline, Mme VERBEKE Martine, Mme BEAUCAMP Sophie, Mme Frédérique AYELLO, Mme Claire VANBERTEN, conseillers municipaux.

Excusés : M. NEUVILLE Cédric donne pouvoir à M. BODDAERT Joël, M. DEWITTE Jean-Pierre donne pouvoir à M. LOY Jean-Pierre.

Absent : M. DEBLIECK Michael.

A l'ordre du jour

Compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal et signatures du registre

Monsieur le Maire fait part du compte-rendu de la réunion précédente et demande aux membres de l'ancien conseiller municipal de signer le registre des délibérations.

Aménagement foncier

Une enquête publique sur le périmètre complémentaire du projet d'aménagement foncier et les prescriptions proposés par la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier d'Oost-Cappel, Rexpoëde, Hondshoote, Killem et Bambecque a eu lieu du 4 janvier au 4 février 2022. Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré défavorablement en 2019 pour l'extension de périmètre de l'aménagement foncier sur la commune de Bambecque. Le périmètre a été réduit à 25% sur la Commune. Monsieur le Maire a reçu des agriculteurs souhaitant voir leurs parcelles retirées du périmètre Foncier. Un courrier a été adressé au Commissaire Enquêteur dans ce sens. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer pour réduire à 5% le périmètre sur la Commune de Bambecque. Après débat avec des agriculteurs présents et concernés par cet aménagement, le Conseil Municipal vote à main levée et la décision est la suivante: avis défavorable à l'extension de périmètre sur la Commune de Bambecque (10 voix défavorable, 1 abstention) Une délibération sera prise.

Subventions aux associations

Monsieur le Maire propose de reconduire les subventions aux associations bambecquoises.

Monsieur NEUILLE a reçu les associations qui n'ont pas déclarées de projets en 2022.

Association des sapeurs-pompiers 230€

Société de Tir Saint Sébastien 500€

Club Age d'Or 500€

Association du Jardin Botanique du val de l'Yser 230€

Happy Dance 1000€

Patrimoine et gourmandise 230€

Bushido Club 230€

Etoile Sportive Bambecquoise 1070€

La Flandre verdoyante et fleurie 100€

Patrimoine les retables 135€

CCAS 5000€

Après débat, le conseil Municipal valide à l'unanimité les subventions pour 2022.

Monsieur le Maire précise que la subvention réservée aux associations de la CCHF sera donnée à l'Etoile Sportive Bambecquoise

Monsieur le Maire reprend la parole pour les subventions extérieures

La subvention de 250€ à l'amicale des personnels territoriaux de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre est reconduite.

La subvention de 210€ à l'association des Parents d'élèves du R.P.I. est reconduite.

La subvention de 100€ à l'association des Parents d'élèves de l'école Saint Joseph de Bambecque est reconduite.

La subvention de 100€ à l'association Bani Kono a été reconduite

Une demande de subvention de l'association « Les chats de l'Espoir » a été présentée et refusée

Une demande de subvention de Radio Flandres a été présentée et refusée.

Une demande de subvention des Entr'Aidants a été présentée et refusée.

Contrat d'association

Monsieur le Maire demande de bien vouloir délibérer sur le forfait versé à l'école Saint Joseph pour les élèves bambecquois selon le contrat d'association. Il y a 28 élèves bambecquois soit $28 \times 400€ = 11\,200€$ divisé par 2. Le forfait du 2^{ème} semestre de l'année scolaire 2021-2022 sera de 5 600€. Le Conseil Municipal valide le forfait à l'unanimité.

SIDEN-SIAN (DECI)

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Bambecque adhère au SIDEN-SIAN pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie ». La cotisation s'établit comme suit : 5€TTC x nombre d'habitants de la commune au 1^{er} janvier 2021, soit un montant de 4085€ TTC.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur la fiscalisation ou budgétisation de cette contribution. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fiscaliser la contribution.

Convention Initiatives Rurales

Monsieur le Maire présente un avenant à la convention signée entre l'Association « Initiatives Rurales » et la Commune de Bambecque le 15 décembre 2017. Cet avenant consiste à prendre en charge la tarification de 80€/jour pour l'encadrant technique, soit 10€/heure.

Après débat, le Conseil Municipal refuse l'avenant à la convention à l'unanimité.

Titres de non-valeurs

Monsieur le Maire demande de bien vouloir délibérer sur deux créances de cantine éteintes. Le montant a mandaté au compte 6542 est de 197,32€

L'assemblée accepte à l'unanimité.

Travaux de l'église

Monsieur le Maire informe que le chantier reprend. La DRAC est venue contrôler la protection du mobilier par les services techniques, quelques observations ont été faites mais rétablies.

La DRAC pourra intervenir par une subvention de 50% sur le devis de la protection du mobilier intérieur et 30% pour les travaux.

Point sur les travaux

Les travaux de voirie « rue de l'Oost-Houck » ont été retenus pour 2022 par la CCHF.

Les peintures des couloirs de l'école « Jean de la Fontaine » ont été faites pendant les vacances scolaires par les services techniques.

À la suite du passage du contrôleur des structures des aires de jeux, certains jeux devront être délimités et renforcés afin d'amortir les chutes.

PLUI

L'enquête publique se termine ce vendredi 25 février 2022, il y a entre 450 et 500 observations faites sur le registre mis à disposition du public.

Après la clôture de l'enquête publique, les commissaires enquêteurs ont 1 semaine pour analyser les observations et faire les remarques éventuelles à la CCHF. Celle-ci a 15 jours pour y répondre et ensuite les commissaires enquêteurs donnent leur avis.

Questions diverses

Une réunion en visioconférence a eu lieu entre Monsieur le Maire, Monsieur NEUVILLE, adjoint, Monsieur DECLERCQ et Madame BARBAGE de la Médiathèque Départementale afin de revoir la décision du Conseil Municipal de retirer les animations de la convention. Après discussion, il s'avère que la Convention ne peut être validée sans les animations. Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention en intégrant les animations. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

Madame VERBEKE soulève le problème de l'occupation de la salle « Yserhof » le lundi soir. Depuis quelques mois, l'association de Country propose des cours le lundi soir dans la salle « Yserhof » qui était occupé aussi par l'Association Happy Dance. Afin de faire découvrir les cours de Country qui ne pouvaient se faire que le lundi soir, Mme la Présidente de l'Association « Happy Dance » avait proposé de faire ses cours dans la salle d'évolution de l'Ecole « Jean de la Fontaine ». Seulement il s'avère que le matériel dans la salle d'évolution gêne et est dangereux pour les cours. Un débat est ouvert sur l'occupation de la salle « Espace Yserhof » le lundi soir. Il est décidé que les cours de Country se feront dans la salle « Espace Yserhof » et que les cours d'Happy Dance » se feront dans la salle « Yserhof » jusqu'en juin 2022. Un nouveau planning sera mis en place pour les associations occupant la salle « Yserhof » à compter de Septembre 2022.

Monsieur le Maire informe que le Recensement de la population est terminé depuis le 19 février 2022.

Monsieur le Maire fait part d'un courriel de la CCHF demandant de nommer un référent parmi les élus pour intégrer les différents groupes de travail pour la culture et l'Ecole Intercommunal de Musique. Mme Frédérique AYELLO sera référente pour la culture. Il n'y aura pas de référent pour l'Ecole Intercommunale de Musique.

Monsieur le Maire fait part d'un courriel de la DDTM sur les nouveautés en matière de taxe d'aménagement et notamment le recouvrement de plein droit du produit de Taxe d'Aménagement aux EPCI. Le dossier est en cours d'élaboration par les services de la CCHF et sera présenté prochainement.

Suite à la tempête « Eunice », un dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle a été déposé sur CATNAT.

LA SEANCE EST LEVEE A 22H45

